CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation doit être notifiée par écrit au Service Inscriptions d' Europa Organisation par écrit à insc-sfts@europa-organisation.com

INSCRIPTION INDIVIDUELLE

1. Annulation avant le 4 Août 2017 : le montant des droits d'inscription sera remboursé, déduction faite d'un montant de 35 € TTC correspondant aux frais de dossier.
2. Annulation entre le 5 août et le 17 août 2017 : remboursement de 50 % du montant réglé.
3. Annulation à partir du 18 août 2017 : passé cette date, aucun remboursement ne sera effectué.

INSCRIPTION SOUS CONVENTION DE FORMATION

1. Annulation avant le 4 aout 2017 inclus : facturation post-congrès d'un montant de 35 € NET relatif aux frais de dossier.
2. Annulation avant le 17 aout 2017 inclus : facturation post-congrès de 50% des frais de formation.
3. Annulations reçues à partir du 18 aout 2017 : facturation post-congrès de l'intégralité du montant des droits d'inscription.
4. Pour les personnes qui ne se seront pas présentées au congrès, l'intégralité du montant des droits d'inscription et des prestations complémentaires commandées sera facturée post-congrès

Les remboursements seront effectués obligatoirement sur le compte débité pour le paiement initial.

Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de doublon d'inscription ou de refus d'attribution de visa. Dans chacun de ces cas, les conditions d'annulations sont appliquées.